

Zeitschrift:	Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero
Herausgeber:	Schweizerische Heraldische Gesellschaft
Band:	24 (1910)
Heft:	3
Artikel:	Hypothèses concernant l'origine de la maison de Blonay
Autor:	Reymond, Maxime
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-746473

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hypothèses concernant l'origine de la maison de Blonay.

Par Maxime Reymond.

Contrairement à l'opinion courante, le nom de Blonay n'a pas été apporté dans le pays de Vaud par les seigneurs de ce nom. Il existe avant qu'apparaissent les Blonay.

Le cartulaire de Lausanne reproduit¹ un dénombrement de chesaux, de vignes et de champs que le chapitre possédaient dans la région de Vevey. Ce document fut copié en 1235, d'après un ancien cartulaire de la B. Marie, détruit la même année dans l'incendie de la cathédrale. Cet antique registre, pour autant qu'on peut s'en rendre compte par d'autres mentions, dut être rédigé au XI^e siècle. Le dénombrement de Vevey porte en tout cas les caractéristiques de cette époque; peut-être même pourrait-il être des environs de l'an 1000. On remarque en effet que les chanoines de Lausanne sont encore appelés *fratres lausannenses*. Les noms de famille sont inconnus; les prénoms, tous d'origine germanique, ne sont pas romanisés. Vevey est appelé *Vivescio*, ce qui est l'orthographe des diplômes rodolphiens.

Or, ce dénombrement dit que le chapitre possède à *Blunai* une vigne que tient le seigneur, *quam tenet dominicus*. Un autre passage du même acte montre qu'à ce moment Blonay était non seulement un lieu dit, mais un *fine*, un district, que limitait à l'ouest le *fine* de Pesières, au nord-ouest le *fine* de la Vevyre, au midi celui de Vassin.

Blonay est donc bien un nom indigène. M. le professeur H. Jaccard² le fait venir de *Bloniacum*, domaine du gallo-romain Blonius.

Quant au château, la plus ancienne mention est de la seconde moitié du XII^e siècle. Par un acte ratifié par Vaucher de Blonay, mort peu après 1177, ses fils Pierre et Guillaume donnèrent au monastère d'Hauterive la dîme des Faverges, *in illo anno in quo ceperunt Friwenci e Blonai*³. S'il faut, avec M. de Gingins⁴, traduire *ceperunt* dans le sens de construire, il ne peut s'agir que d'une reconstruction, car le château de Fruence est déjà mentionné en 1095⁵.

* * *

Les textes qui peuvent servir à établir l'origine de la maison de Blonay sont les suivants:

1^o — 1038, octobre 13. — Prestaire accordée par Bourcard, archevêque (de Lyon) et abbé de Saint-Maurice, à Louis, fils de Gui, par les mains d'Otton, avoué de Bourcard⁶. — *Actum Agauno*.

2^o — 1051. — Prestaire accordée par Bourcard, abbé, à Thierry, par les mains de son avoué Otton⁷.

¹ Pages 374-377.

² *Essai de toponymie*, p. 38.

³ *Livre des donations d'Hauterive*, publié par M. Gremaud, n^o 235.

⁴ *Note sur l'origine de la maison de Blonay*, dans les *MDR*, t. XX, p. 255.

⁵ Louis de Charrière, *Dynastes de Cossonay*, p. 257.

⁶ *MDR*, t. XXII, p. 6.

⁷ *Monumenta Hist. Patriæ*, chart. II, n^o 119.

3^o — 1068 (26 avril?). — L'abbé de Saint-Maurice Bourcard et le prévôt Anselme donnent en prestaire le village et l'église d'Attalens à Eldegarde, femme de l'avoué Otton, à son fils Vaucher et à ses fils nés et à naître. — Signé Otton, avoué¹. — *Actum Agauno.*

4^o — 1080. — Concession faite par Louis de Festernes aux chanoines d'Abondance, dans laquelle on a lu: « *Amedeus qui advocatiam ecclesiae Agaunensis vindicavit sibi²* ». — Fait à St-Maurice.

5^o — 1108, 2 mai. — Autre concession faite aux chanoines d'Abondance par le chapitre de St-Maurice. *Actum in Agauno. Hæc sunt nomina laicorum principum qui testis sunt: Amedeus de Ploniaco³.* — Une autre copie porte: *Hæc sunt nomina eorum principum qui testes interfuerunt: Amedeus de Bloniac⁴.*

6^o — 1146? (ou 1216), avril. — Aymon, seigneur de Faucigny, donne à Aymon, seigneur de Blonay, son parent (*consanguineus*) et ami, le territoire de de Saint-Paul en Savoie, pour y construire un château⁵.

7^o — 1083, 1^{er} février. — Gui (de Faucigny), évêque de Genève, donne au monastère de Cluny l'église de Contamine, du consentement de ses frères Guillaume et Amédée, pour le repos des âmes de son aïeul Aimerard, de son père Louis, de ses oncles Gui, Giselbert, Otton et Guillaume⁶.

Le fait de l'avouerie de Saint-Maurice est restée dans la maison de Blonay jusqu'au milieu du XII^e siècle, a fait admettre que l'avoué Otton, mentionné de 1038 à 1068, était la tige de cette famille. Il n'y a qu'une objection. L'acte de 1068 donne un seul fils à Eldegarde, la femme d'Otton, car la formule: fils nés ou à naître, se rapporte surtout à des enfants à venir. Or, Amédée de Blonay est déjà majeur en 1080, et l'absence de son nom est d'autant plus surprenante que c'est lui et non pas Vaucher (lequel fut la souche de la maison d'Oron) qui hérita de l'avouerie. L'objection a été faite par M. de Foras⁷. On peut y répondre qu'Otton peut avoir été marié deux fois; il aurait eu Amédée de sa première femme, Vaucher de la seconde; et Amédée n'avait rien à voir dans la concession de 1068 faite à la mère de Vaucher.

On peut donc bien admettre qu'Amédée est le fils d'Otton. S'il n'avait été que son neveu, comme le pensait M. de Foras, on ne comprendrait pas pourquoi l'avouerie importante de Saint-Maurice a passé d'oncle à neveu, alors que le premier avait un fils, et surtout de cadet en cadet, ce qui serait le cas s'il faut prendre l'un et l'autre dans la maison de Faucigny.

¹ *Mémorial de Fribourg*, t. II, p. 343.

² L'acte n'a pas été publié. Il est analysé dans de Gingins, MDR, t. XX, p. 252, et dans Mercier, *l'Abbaye et la vallée d'Abondance*, p. 24. M. Piccard, *l'Abbaye d'Abondance*, p. 8, croit que cet acte est le même qu'une charte de 1043 (?) dont il donne le texte; mais ce ne peut être la même puisqu'il n'y est pas question d'Amédée de Blonay, qui n'aurait d'ailleurs pu être avoué de Saint-Maurice en 1043.

³ Mercier, *L'Abbaye d'Abondance*, p. 308.

⁴ Guichenon, *Hist. de Savoie*, preuves p. 29, et de Gingins, MDR, t. XX, p. 249.

⁵ MDR, t. XIV, p. 8. La date doit être fautive, car en 1146 il n'y avait pas d'Aymon de Blonay. On a proposé de lire 1216, date qui à tous égards est plus vraisemblable.

⁶ MDR, t. XX, p. 266.

⁷ *Armorial de Savoie*, t. I, art. *Blonay*.

Cette filiation des Faucigny, affirmée en tout premier lieu par M. de Charrière,¹ se base sur l'acte de 1146 (ou plutôt de 1216) affirmant la consanguinité des Faucigny et des Blonay, et sur l'acte de 1083 qui montre l'existence d'un Otton de Faucigny contemporain de l'avoué Otton. Il est à considérer toutefois, d'une part que le terme *consanguineus* est vague — surtout employé en 1216, un siècle et demi après la séparation des deux branches — et peut s'expliquer par une parenté par les femmes, de l'autre qu'il est étrange que les aînés de la maison de Faucigny n'aient jamais émis de prétentions sur l'avouerie de Saint-Maurice.

* * *

M. Albert de Montet a proposé une autre filiation². L'archevêque Bourcard III, abbé de Saint-Maurice, appartenait à la maison de Savoie. Il avait un frère du nom d'Otton. Il est bien plus vraisemblable que c'est ce frère là qui fut avoué du monastère d'Agaune, car les comtes de Maurienne avaient tout intérêt à concentrer dans leurs propres mains toute l'administration spirituelle et temporelle de l'importante abbaye.

L'hypothèse de M. de Montet est une solution très élégante du problème. Mais pour pouvoir l'admettre, il faut au préalable être au clair sur l'état civil de Bourcard III, et c'est là que gît la difficulté.

Bourcard III, avant d'être archevêque de Lyon, avait été évêque d'Aoste³. Il porte cette qualification dans deux actes de 1024 et 1026⁴, dont le dernier fait mention du comte Humbert, et il faut remarquer que les biens dont on parle dans le second document sont dans le comté d'Aoste, dont Humbert paraît bien être le comte.

Cet évêque Bourcard est certainement le même que celui mentionné dans un acte du 8 avril 1022⁵ par lequel l'évêque de Langres donne des biens à Ambilly en Genevois au comte Humbert et à ses deux fils Amédée et Bourcard évêque. Il est vrai que certains auteurs placent à l'année 1023 une donation d'Anselme I, évêque d'Aoste, mais l'acte original porte 923⁶, indiction XI; si l'on n'admet pas l'an 923, l'indiction XI se rencontre avec l'année 1013, qui est la date la plus vraisemblable.

L'évêque Bourcard III, qui fut abbé de Saint-Maurice, était donc le fils du comte Humbert. Qui est maintenant ce comte Humbert? L'idée la plus naturelle est qu'il s'agit d'Humbert aux Blanches-Mains, dont les fils se nomment Amédée, Bourcard, Aymon et Otton. Le fait est d'autant plus plausible que l'acte de 1022 concerne une terre en Genevois et qu'en 1026, Humbert apparaît comme comte d'Aoste. Ici surtout, il ne peut s'agir que d'Humbert aux Blanches-Mains.

¹ *Dynastes de Cossigny*, p. 258, note.

² *Revue suisse de photographie*, 1890.

³ Carutti, *Regesta comitum Sabaudiae*, n° 87 — cf. Manteyer, *Origines de la maison de Savoie*, 1899, p. 476-479, 522-525 et *notes additionnelles*, 1901, p. 437-439.

⁴ Carutti, id. n° 57 et 59, à rectifier d'après Manteyer, *Origines de la maison de Savoie*, 1899, p. 375-377. Textes dans *Monumenta Hist. Patriæ*, chart. t. II, nos 95 et 96.

⁵ *Monumenta Hist. Patriæ*, chart. I, n° 254.

⁶ *Monumenta Hist. Patriæ*, chart. t. II, n° 16. M. de Manteyer remarque qu'Anselme paraît encore en 1025 au concile d'Aoste (*Origines de la maison de Savoie*, la paix en Viennois, 1904, p. 106). Si ce concile a eu lieu (ce n'est pas certain) il faudrait admettre avec M. de Manteyer que Bourcard a été coadjuteur de son oncle Anselme de 1022 à 1025.

Seulement, si l'abbé Bourcard est le fils d'Humbert aux Blanches-Mains, l'avoué Otton n'est pas son frère, car la carrière de ce dernier est bien connue. Il fut comte en Maurienne, marquis en Italie et mourut en 1060, alors que l'avoué Otton vivait encore en 1068, et les comtes de Savoie descendant de lui.

Mais M. de Montet s'appuie sur une autre théorie qui, si nous ne faisons erreur, a été imaginée par M. de Gingins¹ et a été acceptée par M. Carutti. Elle tend à dire qu'il existait une autre branche de la maison de Savoie, ayant elle aussi un comte Humbert, père d'Amédée, de Bourcard et d'Otton, branche qui aurait gouverné le comté de Belley. C'est ce second Bourcard qui serait l'abbé de Saint-Maurice, et son frère Otton serait l'avoué.

Pourtant, à les serrer de près, les textes n'autorisent pas cette interprétation. Le dernier historien de la maison de Savoie, M. de Manteyer,² se refuse à l'admettre, et l'examen des textes fait indépendamment de ses ouvrages nous avait amené à la même conclusion. Nous ne voulons pas entrer dans la discussion de documents qui sont hors de notre sujet. Nous nous bornerons à dire que l'acte du 18 novembre 1026, dans lequel le comte Humbert et l'évêque Bourcard cèdent une terre située dans le comté d'Aoste, ne permet guère de supposer que cet Humbert soit un comte de Belley indépendant d'Humbert aux Blanches-Mains³. D'autre part, les biens du comte Amédée de Belley passèrent certainement au marquis Otton, souche des comtes de Savoie, ce qui est naturel puisque c'était son frère. Mais si cet Amédée appartient à une autre branche de la famille, comment se fait-il que le comté ait passé à des parents éloignés, plutôt qu'à l'avoué Otton, son frère supposé?

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que le roi Conrad de Bourgogne avait eu d'une maîtresse Aldiud l'archevêque de Lyon Bourcard II. Aldiud épousa Anselme, comte des Equestres, dont elle eut le comte Ulrich, l'archevêque Bourcard de Vienne, l'évêque Anselme II d'Aoste et Ancilie ou Anxilie, qui fut l'épouse d'Humbert aux Blanches-Mains et la mère de Bourcard III. Ce dernier était donc bien le neveu de Bourcard II et du roi Rodolphe III, lequel était cousin de l'évêque Henri de Lausanne.

Tout ceci nous amène logiquement à conclure que l'avoué de Saint-Maurice Otton n'était pas le frère de Bourcard III. Cependant, on pourrait faire une objection. Le dernier fils d'Humbert aux Blanches Mains, Otton, étant cadet de famille, n'aurait-il pas été avoué de l'abbaye avant de devenir par son mariage marquis en Italie? La proposition serait fondée si nous ne connaissions pour l'avoué Otton que l'acte du 13 octobre 1038. Mais l'avoué Otton est encore mentionné en 1051, et en cette même année, le fils d'Humbert aux Blanches-Mains est qualifié de marquis⁴. Le même avoué vivait encore en 1068 marié à

¹ *Note sur l'origine de la maison de Savoie*, dans les M D R, t. XX, p. 230.

² *Origines de la maison de Savoie*, 1899, p. 478-481.

³ On pourrait objecter que, dans la donation d'Humbert aux Blanches-Mains en 1040 (*Monumenta Hist. Patriæ*, chart. I, n° 312) paraît son fils Bourcard, sans qualité ecclésiastique. M. de Manteyer rappelle à ce propos que Bourcard n'était plus archevêque (id. p. 477); quant au titre d'abbé, son importance était moindre.

⁴ Carutti, *Regesta*, n° 138; cf. Manteyer, *Origines*, 1899, p. 408.

Eldegarde, et le marquis Otton mourut avant le 21 mai 1060, laissant veuve Adelaïde¹. Or, la date de 1068 est certaine. Enfin, aucun fils du marquis Otton ne porte le nom de Vaucher.

* * *

Nous ne pouvons donc pas rattacher l'avoué Otton directement à la maison de Savoie. Nous le regrettons d'autant plus que la thèse de M. de Montet s'alliait fort bien avec les hypothèses que nous avons soulevées à la séance de la Société d'histoire de la Suisse romande tenue à Blonay le 23 juin 1909.

Nous disions en substance ceci:

Par un acte de 1005², l'évêque Hugues de Genève céda à l'évêque de Sion le quart du domaine de Vassin, qu'il avait hérité de son frère Luithard, lequel l'avait eu en don du roi Rodolphe III. Vassin est le territoire situé entre la Tour-de-Peilz et l'Ognonnaz, limité au nord par le *fine* de Blonay, et l'on sait que l'abbaye de Saint-Maurice avait dans la région des biens qui allèrent sans cesse en diminuant pour disparaître au XVII^e siècle³.

Ce Luithard se retrouve dans d'autres actes relatifs à l'abbaye de Saint-Maurice. Vers 993-1000, un jugement royal condamne les fils d'un certain Girard à payer au monastère une redevance pour un champ à *Bassuus*, une vigne située à *Tres-Crest*, entre la part de Saint-Maurice, la terre de Rotpert, celle des hoirs de Luithard et celle de Sigifred⁴. Vers 1002-1022⁵, le roi Rodolphe III accorde à Eurin une manse à *Cardona*, à condition qu'il soumette à Saint-Maurice deux manses de la terre de *Motholanda*, situés entre Vilar-Leomanc et Vilar-Leuthard, et entre Vilar-Sigifred et *Abasilgicis*.

Nous ne pouvons identifier tous ces noms propres, qui ne nous sont connus que par des copies altérées. *Cardona* est Chardonne. *Bassuus* est probablement Vassin, peut-être aussi Basuges, église, et s'entendrait de l'église qui a donné son nom au village de La Chiesaz, de même que *Abasilgicis*, qui est sans doute *a baselgin*, petite église. Droit au dessous de La Chiesaz sont Hauteville, Villard près l'Ognonnaz et un autre Villard, qui pourraient être les *villas* dont il est question plus haut. D'une manière générale, les deux documents paraissent bien s'appliquer à la région Vevey-Blonay.

Luithard était donc possessionné dans cette contrée et ses biens voisinaient ceux de l'abbaye de Saint-Maurice. Ce Luithard n'était pas le premier venu.

L'abbé Odilon de Cluny qualifie son frère l'évêque Hugues de neveu de l'impératrice Adelaïde⁶. Luithard était donc cousin du roi de Bourgogne Rodolphe III et de l'archevêque Bourcard II. Bourcard III, neveu de ce dernier, pouvait bien, par conséquent, avoir pour avoué un héritier de Luithard, et Otton, en fixant

¹ Carutti, *Regesta*, n° 156; Manteyer, *Origines*, 1899, p. 530.

² *M D R*, t. XVIII, p. 337.

³ *Mémorial de Fribourg*, t. IV, p. 357 (donation royale du 5 février 1017), *Cart. laus.* p. 375 (XI^e siècle, terre en Elnes). De Montet, *Documents relatifs à l'histoire de Vevey*, p. 79.

⁴ *Monumenta Hist. Patriæ*, chart. II, n° 48.

⁵ idem, n° 54.

⁶ Poupardin, *Le Royaume de Bourgogne*, p. 118, conteste l'interprétation du passage d'Odilon admise communément, mais son argumentation n'est pas décisive.

sa demeure à Blonay, restait à la fois au milieu des terres de Saint-Maurice et dans la région où avait vécu Luithard.

Luithard avait ainsi une parenté, indéterminée jusqu'ici, avec Bourcard III et avec la maison de Savoie. Notre hypothèse qui rapproche les Blonay des rois de Bourgogne n'exclut donc pas toute alliance avec la maison de Savoie. Si elle n'établit pas une filiation aussi directe que ne le pensait M. de Montet, nous croyons cependant pouvoir la maintenir.

Nous hasarderons seulement une hypothèse nouvelle. Les évêques Hugues et Henri et leur frère Luithard étaient les neveux de l'impératrice Adélaïde. Il faut supposer une filiation par les femmes plutôt que par les hommes, car le seul frère d'Adélaïde que l'on connaisse, outre le roi Conrad, est le duc Rodolphe qui n'eut très probablement pas d'enfants: ils seraient mentionnés dans les diplômes de l'abbaye de Payerne le concernant.

A quelle famille se rattachaient les trois frères? La similitude de noms pourra servir à nous guider. Leurs prénoms ne se retrouvent pas dans les maisons de Savoie, de Faucigny, de Genève, de Grandson. Mais on les voit dans une famille de Bourgogne qui touche à notre pays, et qui en même temps avait des liens étroits avec l'abbaye de Saint-Maurice.

En 941 et 943, du consentement du roi Conrad, le monastère de Saint-Maurice donna en prestaire au comte Aubri de Mâcon et à ses fils Luithold (ou Luithard) et Humbert des biens importants dans le Varais, l'Ecouen et Salins¹. Luithold est la souche des comtes de Bourgogne, Humbert celle des sires de Salins. Ce Humbert eut d'une femme inconnue au moins Humbert II, lequel fut le père de Vaucher, sire de Salins, d'Hugues, archevêque de Besançon (1031 à 1048) et d'un autre Luithard².

N'est-il pas possible que, bénéficiaire du roi Conrad en 943, Humbert de Salins ait épousé une des sœurs du roi, de laquelle il aurait eu non seulement Humbert II, mais encore les trois frères dont nous nous occupons ici? Nous aurions ainsi le tableau généalogique que voici:

I	<i>Aubri</i> , comte de Mâcon, † vers 943 fils de Mayeul, vicomte de Narbonne en 911			
II	<i>Luithold</i> , comte de Mâcon † v. 965	<i>Humbert</i> , sire de Salins † v. 957 ép.: X, sœur d'Adélaïde de Bourgogne (?)		
III	<i>Humbert II</i> , sire de Salins ép.: Ermenbourg de Grandson, viv. 1028	<i>Hugues</i> , évêque de Genève (988-1019)	<i>Henri</i> évêque de Lausanne (985-1019)	<i>Luithard</i> , possessionné à Blonay † avant 993
IV	<i>Vaucher</i> , sire de Salins 1044	<i>Hugues</i> , archevêque de Besançon (1031-1067)	<i>Luithard</i> 1044	<i>Otton</i> , 1038-1068, avoué de Saint-Maurice
		Amédée de Blonay		Vaucher d'Oron

¹ *Mon. Hist. Patr.*, chart. II, nos 19 et 20.

² Guillaume, *Hist. des sires de Salins*, t. I; Poupardin, le *Royaume de Bourgogne*, p. 216.

Voici encore un autre tableau qui dérive du premier:

I	<i>Rodolphe II, roi de Bourgogne descendant du comte bavarois Welf</i>			
II	<i>Conrad</i> roi de Bourgogne dont la maîtresse	<i>Adelaïde, impératrice</i> Aldiud fut mère de	et aussi de son union avec Anselme comte des Equestres	<i>X</i> ép. Humbert Ier seigneur de Salins
III	<i>Rodolphe III</i> roi de Bourgogne	<i>Bourcard II</i> archevêque de Lyon	<i>Anxillie</i> ép. Humbert aux Blanches-Mains	<i>Luithard</i> possessionné à Blonay
IV		<i>Bourcard III</i> archevêque de Lyon	<i>Otton</i> comte de Maurienne	<i>Otton</i> avoué de Saint-Maurice
V			<i>Amédée II</i> comte de Savoie	<i>Amédée</i> de Blonay

Il est évident que nous ne donnons pas cette généalogie comme certaine. Mais nous sommes frappé d'une part du fait que les seigneurs de Salins avaient reçu la majeure partie de leurs biens de l'abbaye de Saint-Maurice, de l'autre que la présence d'un évêque Hugues et d'un laïque Luithard à la quatrième génération rend vraisemblable que de pareils prénoms aient pu être employés à la génération précédente.

* * *

Nous avons dit aussi en 1909 qu'il se pourrait que la maison de Blonay eût perdu l'avouerie de Saint-Maurice, après une lutte contre l'ascendant grandissant de la maison de Savoie dans la contrée. Mais Amédée II de Blonay est encore avoué de Saint-Maurice en 1142¹, et c'est le dernier acte dans lequel il paraisse. Son fils Vaucher ne figure qu'en qualité d'avoué de l'abbaye de Hauterêt. Comme on le voit souvent dans l'entourage du comte de Maurienne Humbert III, il est probable que c'est de plein gré qu'il lui céda ses droits sur les terres d'Agaune². C'est en échange peut-être, que le comte aliéna en sa faveur le château de Chillon³. Il y aurait donc eu abandon spontané, et non pas lutte d'influence entre deux familles rivales. Mais c'est bien la maison de Savoie qui y gagna.

Armoiries de Blonay découverte dans l'église de St-Légier.

L'antique église qui s'élève au centre du village de St-Légier, non loin du château de Blonay, est actuellement en restauration. Au cours de l'exploration

¹ L. de Charrière, *Dynastes de Cossionay*, p. 260.

² On ne voit cependant pas que les comtes de Savoie, se soient qualifiés d'avoués de St-Maurice au XIIe siècle.

³ *Cart. Hauterêt*, p. 193, à comparer avec p. 6. La cession de Chillon eut lieu après 1150. On ne sait quand le château revint au comte.